

Recueil tarifaire Ville de Lille et ses communes associées

- . Ce recueil a été mis à jour à l'issue du CM du 12 juin 2020
- . Les dates d'application des tarifs sont précisées au regard de chaque rubrique tarifaire.
- . Pour la Culture, les dates des expositions temporaires ne sont pas reprises au recueil.

SOMMAIRE

Lomme	2
Restauration scolaire – Lomme	2
Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) – Lomme	4
Classes de découverte – Lomme.....	6
Cours municipaux de musique et danse – Lomme.....	7
Cours de coupe et couture – Lomme.....	9
Cours de théâtre – Lomme.....	10
Evènements culturels et d'animation – Lomme.....	11
Visites de la ferme éducative – Lomme.....	13
Cimetières et columbariums – Lomme.....	14
Occupation du domaine public – Lomme.....	16
Location de salles –Lomme.....	20
Piscine municipale – Lomme	22
Ludothèques – Lomme	25
Copie de documents – Lomme	25
Maison Folie Beaulieu – Location de salles – Lomme.....	26

Lomme

Restauration scolaire - Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

Catégories		Tarif rentrée scolaire 2020 en €	Tarif rentrée scolaire 2020 fréquentation exceptionnelle
Lillois, Lommois et Hellemmois			
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	0,50	0,75
2	405 à 444	0,63	0,94
3	445 à 484	0,75	1,11
4	485 à 524	1,00	1,50
5	525 à 569	1,21	1,82
6	570 à 629	1,45	2,18
7	630 à 709	1,67	2,50
8	710 à 809	1,89	2,83
9	810 à 929	2,24	3,35
10	930 à 1249	2,61	3,92
11	1250 à 1499	2,87	4,31
12	1500 à 1999	3,14	4,71
13	2000 à 2499	3,67	5,49
14	2500 à 2999	4,20	6,30
15	3000 et +	4,75	7,11
16	Extérieurs	5,68	8,51
	Tarif adulte	4,14	6,21

Le tarif "fréquentation exceptionnelle " s'applique aux repas consommés mais non réservés.

PARTICIPATION DES FAMILLES APPORTANT LE REPAS (Projet d'Accueil Individualisé)

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaire), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation, (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturé.

Catégories		Tarif rentrée septembre 2020	Tarif rentrée scolaire 2020 fréquentation exceptionnelle
Lillois, Lommois et Hellemmois			
1	000-404	0,30	0,45
2	405-444	0,38	0,57
3	445-484	0,45	0,68
4	485-524	0,60	0,90
5	525-569	0,73	1,09
6	570-629	0,87	1,31
7	630-709	1,00	1,50
8	710-809	1,13	1,70
9	810-929	1,34	2,02
10	930-1249	1,57	2,35
11	1250-1499	1,72	2,58
12	1500-1999	1,88	2,83
13	2000-2499	2,20	3,30
14	2500-2999	2,52	3,78
15	3000 et +	2,85	4,28
16	extérieurs	3,41	5,11

Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) - Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2020

Catégorie	Quotient familial	Garderies éducatives du matin	Garderies éducatives du soir	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matin et soir des vacances
Pour Lillois Lommois Hellemmois				
1	0 à 404	0,38 €	0,58 €	0,25 €
2	405 à 444	0,68 €	1,05 €	0,45 €
3	445 à 484	0,68 €	1,05 €	0,45 €
4	485 à 524	0,68 €	1,05 €	0,45 €
5	525 à 569	0,90 €	1,40 €	0,60 €
6	570 à 629	0,90 €	1,40 €	0,60 €
7	630 à 709	0,90 €	1,40 €	0,60 €
8	710 à 809	1,06 €	1,65 €	0,71 €
9	810 à 929	1,11 €	1,72 €	0,74 €
10	930 à 1249	1,23 €	1,91 €	0,82 €
11	1250 à 1499	1,26 €	1,96 €	0,84 €
12	1500 à 1999	1,29 €	2,00 €	0,86 €
13	2000 à 2499	1,30 €	2,03 €	0,87 €
14	2500 à 2999	1,33 €	2,07 €	0,89 €
15	3000 et +	1,35 €	2,10 €	0,90 €
16	Extérieurs	2,01 €	3,13 €	1,34 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H. demi-journée sans repas	A.L.S.H. demi-journée avec repas	A.L.S.H demi-journée avec repas non réservé fréquentation exceptionnelle	A.L.S.H journée sans repas	A.L.S.H journée avec repas
Pour Lillois Lommois Hellemmois						
1	0 à 404	0,74 €	1,24 €	1,49 €	1,48 €	1,98 €
2	405 à 444	0,80 €	1,43 €	1,74 €	1,60 €	2,23 €
3	445 à 484	0,88 €	1,63 €	1,99 €	1,76 €	2,51 €
4	485 à 524	0,96 €	1,96 €	2,46 €	1,92 €	2,92 €
5	525 à 569	1,11 €	2,32 €	2,93 €	2,22 €	3,43 €
6	570 à 629	1,14 €	2,59 €	3,32 €	2,28 €	3,73 €
7	630 à 709	1,17 €	2,84 €	3,67 €	2,34 €	4,01 €
8	710 à 809	1,20 €	3,09 €	4,04 €	2,40 €	4,29 €
9	810 à 929	1,23 €	3,47 €	4,58 €	2,46 €	4,70 €
10	930 à 1249	1,46 €	4,07 €	5,38 €	2,92 €	5,53 €
11	1250 à 1499	1,62 €	4,49 €	5,93 €	3,24 €	6,11 €
12	1500 à 1999	1,76 €	4,90 €	6,47 €	3,52 €	6,66 €
13	2000 à 2499	2,04 €	5,71 €	7,53 €	4,08 €	7,75 €
14	2500 à 2999	2,34 €	6,54 €	8,64 €	4,68 €	8,88 €
15	3000 et +	2,63 €	7,38 €	9,74 €	5,26 €	10,01 €
16	Extérieurs	4,90 €	10,58 €	13,41 €	9,80 €	15,48 €

Classes de découverte – Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2020

CLASSES DE DECOUVERTE (Tarifs par séjour)	Tarif année scolaire 2019 - 2020 en €	Tarif année scolaire 2020-2021 en €
Ecoles publiques maternelles - Lommois *	52,92	52,92
Ecoles publiques maternelles - Extérieurs	141,40	141,40
Ecoles publiques primaires - Lommois *	109,84	109,84
Ecoles publiques primaires - Extérieurs	318,50	318,50

* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes

Cours municipaux de musique et danse - Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 2 sept 2019 en €	Tarif 1er sept 2020 en €
ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou département jazz			
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	13,65	13,65
2	405 à 444	17,15	17,15
3	445 à 484	20,80	20,80
4	485 à 524	21,00	21,00
5	525 à 569	22,85	22,85
6	570 à 629	24,00	24,00
7	630 à 709	24,90	24,90
8	710 à 809	27,45	27,45
9	810 à 929	28,45	28,45
10	930 à 1249	32,35	32,35
11	1250 à 1499	33,35	33,35
12	1500 à 1999	34,10	34,10
13	2000 à 2499	34,95	34,95
14	2500 à 2999	35,60	35,60
15	3000 et +	36,30	36,30
Extérieurs dans une commune conventionnée		71,00	71,70
Extérieurs	0 à 569	112,85	112,85
	570 à 929	225,50	225,50
	930 et +	338,30	338,30
COURS DE SOLFÈGE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,30	5,30
Extérieurs dans une commune conventionnée		10,70	10,70
Extérieurs		56,45	56,45

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 2 sept 2019 en €	Tarif 1er sept 2020 en €
REDEVANCE INSTRUMENT - par an Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	18,20	18,20
2	405 à 444	24,00	24,00
3	445 à 484	26,35	26,35
4	485 à 524	28,45	28,45
5	525 à 569	30,80	30,80
6	570 à 629	34,25	34,25
7	630 à 709	37,80	37,80
8	710 à 809	40,40	40,40
9	810 à 929	44,40	44,40
10	930 à 1249	50,65	50,65
11	1250 à 1499	51,70	51,70
12	1500 à 1999	52,90	52,90
13	2000 à 2499	54,00	54,00
14	2500 à 2999	54,20	54,20
15	3000 et +	56,45	56,45
<p>Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales.</p>			
CLASSES D'EVEIL - par trimestre			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,30	5,30
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		5,30	5,30
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,30	5,30
ATELIERS - par trimestre			
Réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,30	5,30

Cours de coupe et couture – Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

COURS DE COUPE ET COUTURE	Tarif au 2 sept 2019 en €	Tarif au 1er sept 2020 en €
COURS - ATELIERS - CLUB DES COUSETTES		
PAR TRIMESTRE		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes -		
Cours de 2 h	11,05	11,05
Ateliers de 2 h ou 1 h 30	11,05	11,05
Club des cousettes 4 h	16,55	16,55
Cours ou ateliers de 3 h	16,55	16,55
Extérieurs dans une commune conventionnée		
Cours de 2 h	21,70	21,70
Ateliers de 2 h ou 1 h 30	21,70	21,70
Club des cousettes 4 h	32,70	32,70
Cours ou ateliers de 3 h	32,70	32,70
Extérieurs		
Cours de 2 h	50,00	50,00
Ateliers de 2 h ou 1 h 30	50,00	50,00
Club des cousettes 4 h	74,25	74,25
Cours ou ateliers de 3 h	74,25	74,25
ATELIER CRÉATIF OU STAGE		
PAR SEANCE		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,55	5,55
Extérieurs dans une commune conventionnée	6,60	6,60
Extérieurs	7,80	7,80

Cours de théâtre - Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

COURS DE THEATRE	Tarif au 2 sept 2019 en €	Tarif au 1er sept 2020 en €
Ateliers de théâtre pour adultes - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	41,70	28,15
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	166,65	112,10
Cours de théâtre (13 à 17 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,15	28,15
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,10	112,10
Classe d'éveil au théâtre (8 - 12 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,30	5,30
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	21,25	21,25

Evènements culturels et d'animation – Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2020.

OFFRES	Tarif plein 2019	Tarif plein 2020	Tarif réduit 2019	Tarif réduit 2020	Tarif "crédit loisirs" 2019	Tarif « crédit loisirs » 2020
ARTS VIVANTS						
Spectacles ou concerts uniques						
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Contes, lectures, conférences	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale	3,15	3,15	2,05	2,05	1,00	1,00
Cinéclub - Tarif unique	2,15	2,15				
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5,20	5,20	3,15	3,15	2,15	2,15
Artistes de renommée internationale	16,50	16,50	12,30	12,30	11,30	11,30
Artistes de renommée nationale	9,30	9,30	5,20	5,20	4,20	4,20
Artistes de renommée régionale	7,20	7,20	4,10	4,10	3,20	3,20
Tarif unique Dernière minute sur place 1/2h avant le spectacle	3,10	3,10				
Jeune Public						
Séances scolaires petites formes						
Séances scolaires grandes formes						
Spectacles jeune public petites formes	3,20	3,20	2,10	2,10	1,10	1,10
Spectacles jeune public grandes formes	5,20	5,20	3,20	3,20	2,20	2,20
Spectacles jeune public "mercredi j'emmène mes parents"	3,20	3,20	2,10	2,10	1,10	1,10
Festivals, Soirées composées						
Soirées festival, pluridisciplinaires régionales	10,30	10,30	6,20	6,20	5,20	5,20
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12,30	12,30	7,20	7,20	6,20	6,20
Soirées festival avec programmation internationale	14,40	14,40	8,30	8,30	7,20	7,20
Evènements exceptionnels avec programmation internationale	14,40	14,40	8,30	8,30	7,20	7,20

OFFRES	Tarif plein 2019	Tarif plein 2020	Tarif réduit 2019	Tarif réduit 2020	Tarif "crédit loisirs" 2019	Tarif « crédit loisirs » 2020
ARTS VISUELS						
Principales expositions						
Exposition d'artistes de grande renommée internationale	5,15	5,15	3,15	3,15	2,15	2,15
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques	7,20	7,20	5,15	5,15	4,15	4,15
Tarif unique "exceptionnel"	5,15	5,15	5,15	5,15		
STAGES ET ATELIERS (par personne)						
Petits modules						
Stages de sensibilisation, action spécifique						
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			3,15€/jr	3,15€/jr	2,15€/jr	2,15€/jr
Professionnels / Individuels	7,20€/jr	7,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr	3,15€/jr	3,15€/jr
Grands modules (stages internationaux)						
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			8,20€/jr	8,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr
Professionnels			30,80€/jr	30,80€/jr	20,50€/jr	20,50€/jr
Individuels	51,30€/jr	51,30€/jr	30,80€/jr	30,80€/jr	20,50€/jr	20,50€/jr
VENTE DE BOISSONS						
Boissons sans alcool de catégorie 1 (1)	1 €	1,00€				
Boissons fermentées non distillées de catégorie 2 (2)	2 €	2,00€				

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "pass'sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents.

Le tarif "crédit loisirs" s'applique aux bénéficiaires du dispositif "crédit loisirs".

La gratuité est accordée aux groupes scolaires et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes, sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées.

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

(1) Boissons de catégorie 1 : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

(2) Boissons de catégorie 2 : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 et 3 degrés d'alcool.

Visites de la ferme éducative – Lomme

Délibération n°20/205 du 12 juin 2020

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2020.

TYPE DE STRUCTURE	DURÉE DE VISITE	TRANCHE DE VISITEURS	TARIF 2019	TARIF 2020
Etablissement scolaire	½ journée	1 classe	2,03€ par enfant	2,03€ par enfant
Etablissement scolaire	1 journée	1 classe	3,55€ par enfant	3,55€ par enfant
Autre structure que scolaire (5 visiteurs minimum)	½ journée	Entre 5 et 10 visiteurs (hors accompagnateur)	5,07€ par visiteur	5,07€ par visiteur
Autre structure que scolaire (20 visiteurs maximum)	½ journée	Entre 11 et 20 visiteurs (hors accompagnateur)	3,55€ par visiteur	3,55€ par visiteur

Par souci de préserver un nombre conséquent d'animations pour les Lommois, Lillois et Hellemmois, il est proposé de limiter le nombre annuel de créneaux alloués pour les extérieurs, soit :

- 15 visites à la ½ journée pour les établissements scolaires ;
- 5 visites à la journée pour les établissements scolaires ;
- 20 visites à la ½ journée pour les structures hors établissement scolaires.

Les 1/2 journées seront consacrées au programme « découverte sensorielle », sans repas pris sur place.

Les journées seront constituées par une visite, le matin, et des ateliers, l'après-midi; avec possibilité de repas pris sur place amenés par les visiteurs; la ferme éducative mettant à disposition la salle d'animation.

Cimetières et columbariums - Lomme

Délibération n°20/XXX du 11 décembre 2020

TARIFS applicables au 1er janvier 2021

CIMETIERES	Tarif 2020 en €	Tarif 2021 en €
CONCESSIONS - au m²		
15 ans	65,30	65,80
30 ans	130,05	131,00
50 ans	262,30	264,15
SUPERPOSITIONS - au m²		
15 ans	53,10	53,50
30 ans	64,85	65,35
50 ans	130,50	131,45
100 ans	211,90	213,40
Perpétuelle	420,75	423,70
CREUSEMENT DE FOSSES - à l'unité		
Concession pleine terre		
Simple adulte	54,30	54,70
Simple enfant	27,10	27,30
Double adulte	91,15	91,80
Double enfant	45,60	45,95
Ouverture de sarcophage		
Adulte	45,10	45,45
Enfant	22,60	22,80
Concession nouveau sarcophage		
Simple adulte	63,65	64,10
Simple enfant	31,85	32,10
Double adulte	99,90	100,60
Double enfant	49,95	50,30
Triple adulte	136,20	137,20
Triple enfant	72,50	73,05

CIMETIERES	Tarifs 2020 en €	Tarifs 2021 en €
Exhumation sans sarcophage		
Simple adulte	109,30	110,10
Simple enfant	54,65	55,05
Double adulte	163,40	164,55
Double enfant	81,75	82,35
Exhumation avec sarcophage		
Simple adulte	109,30	110,10
Simple enfant	54,65	55,05
Double adulte	109,30	110,10
Double enfant	54,65	55,05
Triple adulte	109,30	110,10
Triple enfant	54,65	55,05
Taxe sarcophage		
1 personne	53,10	53,50
2 personnes	80,10	80,70
3 personnes	107,25	108,05
Taxe exhumation		
Simple	78,60	79,20
Double	117,75	118,60
Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante.		
COLUMBARIUMS		
Droit d'inhumation au columbarium ou ouverture de case	25,55	25,75
Concessions - pour les urnes (1ère urne)		
15 ans	76,90	77,45
30 ans	157,20	158,35
50 ans	473,20	476,55
Superpositions - pour les urnes (2ème urne)		
15 ans	38,20	38,50
30 ans	79,15	79,75
50 ans	237,50	239,20

Occupation du domaine public - Lomme

Délibération n°20/XXX du 11 décembre 2020

TARIFS applicables au 1er janvier 2021

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2020 en €	Tarifs en 2021 en €	Observations
MARCHES PUBLICS ET FOIRES			
<i>DUCASSES Marais, Mont à Camp, Délivrance</i>			
Manèges, loteries toutes attractions, le m ²	0,35	0,40	
Minimum de perception par installation	1,04	1,05	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,68	0,70	
Droits supplémentaires au-delà du 3ème jour - par jour d'ouverture et par m ²	0,25	0,30	
Minimum de perception par installation et par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour	0,54	0,55	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour et par voiture	0,30	0,35	
<i>AUTRES FETES et KERMESES</i>			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m ²	0,30	0,35	
Minimum de perception par installation	0,62	0,65	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par voiture	0,35	0,40	
<i>DROITS de PLACE aux MARCHES</i>			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,49	0,50	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,68	0,70	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	3,35	3,40	

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2020 en €	Tarifs en 2021 en €	Observations
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
1 - Distributeurs mobiles sur chariot- par unité/par an	33,10	33,35	
2 - Emprise sur trottoir - tableaux - panneaux publicitaires - mobilier urbain : portiques destinés à la micro-signalisation publique et commerciale	6,00	6,05	au m ² par an
3 - Barrières de rues (interruption de circulation) unité/jour	35,10	35,35	par mobilier et par an
4 - Palissades en saillie sur la voie publique	5,40	5,45	1 unité : 2,50 m barrière
			Les installations placées à l'intérieur des clôtures et ne présentant pas de saillie sur la voie publique, ne sont pas taxées
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour - 1er trimestre	0,23	0,25	a) Longueur des retours
2ème trimestre	0,24	0,25	comprise
3ème trimestre	0,27	0,30	
4ème trimestre	0,28	0,30	
b) publicitaire, au m ² de palissade publicitaire/par jour			b)Superficie des retours comprise
1er trimestre	0,24	0,25	sans que la taxation prévue au b) soit
2ème trimestre	0,35	0,40	inférieure à ce qu'elle serait dans le
3ème trimestre	0,62	0,65	cas du a)
4ème trimestre	1,31	1,35	
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m ² /jour	0,42	0,45	(5-6) toute publicité est interdite sur
6 - Echafaudage - au m ² au sol et par jour			les emprises à l'exception des
1er trimestre	0,24	0,25	panneaux de 1 m2 maximum
2ème trimestre	0,27	0,30	indiquant les noms des entreprises
3ème trimestre	0,30	0,35	de travaux. Si ces panneaux sont
4ème trimestre	0,32	0,35	plus grands, ils sont taxés.

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2020 en €	Tarifs en 2021 en €	Observations
7 - Etais, contrefiches ou pieus appuyés sur la voie publique en dehors des clôtures - par unité et par jour	1,31	1,35	Par dérogation spéciale touchant la sécurité publique
8 - Grues, appareils de levage placés au développement en saillie sur la voie publique - au m ² et par jour	0,24	0,25	Droit basé sur surface horizontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,68	0,70	
10 - Etalages ou dépôts sur la voie publique y compris les rôtisseries mobiles - par m ² et par mois	5,21	5,25	
Dépôts occasionnels et podiums - par m ² et par jour	0,30	0,35	
11 - Terrasses - au m ² et par an	4,30	4,35	
12 - Stationnement : artistes, photographes, démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m ² et par jour	1,51	1,55	
13 - Portes tambours sur la voie publique - au m ² et par an	65,90	66,40	Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique
14 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	0,96	1,00	
15 - Stationnement de véhicules sur la voie publique au m ² et par jour			Une exonération pourra être accordée par le Maire aux véhicules appartenant à des œuvres sociales ou à caractère officiel
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,35	0,40	
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,41	1,45	
c) forains caravanes et assimilés	0,24	0,25	
16 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace, de pommes de terre frites, de confiserie, au m ² et par mois	5,21	5,25	aux emplacements désignés en dehors de ceux réservés aux marchés
17 - Taxi - par véhicule et par trimestre	16,40	16,55	aux emplacements désignés uniquement

Le minimum de perception des droits est fixé à 7,80 € (7,70 € en 2019).

Les taxes ne sont pas fractionnables. Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1er janvier, quelle que soit la date de suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1er du mois, quelle que soit la date de la suppression de celle-ci.

Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1er du mois suivant ou de l'année suivante.

En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non-paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 novembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles . les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France

Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré n'ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

Location de salles -Lomme

Délibération n°20/XXX du 11 décembre 2020

TARIFS applicables au 1er janvier 2021

	Tarif 2020 en €	Tarif 2021 en €
SALLE LE DENIER		
En semaine (1 h à 5 h d'occupation)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	194.40	195,80
Particuliers habitant la Commune	195.40	196,80
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	306.35	308,50
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	99.90	100,60
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	99.90	100,60
Particuliers habitant la Commune	99.90	100,60
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	117.55	118,40
Heure supplémentaire	34.00	34,25
Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	289.25	291,30
Associations extérieures à la Commune	460.60	463,85
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	99.90	100,60
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	99.90	100,60
Associations extérieures à la Commune	116.50	117,35
Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h)		
<i>Salle & verres</i>		
Particuliers habitant la Commune	323.75	326,05
Particuliers extérieurs à la Commune	460.60	463,85
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Particuliers habitant la Commune	99.90	100,60
Particuliers extérieurs à la Commune	117.55	118,40
Heure supplémentaire	34.00	34,25

	Tarif 2020 en €	Tarif 2021 en €
SALLE MAISON DES ENFANTS		
Utilisation les samedi - dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>de 250 à 350 personnes</i>		
<i>Grande Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	351.85	354,35
Associations extérieures à la Commune	557.60	561,55
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	208.80	210,30
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	208.80	210,30
Associations extérieures à la Commune	233.00	234,65
<i>plus de 350 personnes</i>		
<i>Grande Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	469.00	472,30
Associations extérieures à la Commune	740.90	746,10
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	231.15	232,80
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	231.15	232,80
Associations extérieures à la Commune	291.15	293,20
SALLE JEAN JAURES (Hôtel de ville)		
Pour une durée de 4 heures d'occupation réelle	135,90	136,90
SALLE DES CANUTS (Espace Tisserands)		
Pour une durée de 4 heures d'occupation réelle	135,90	136,90

Piscine municipale - Lomme

Délibération n°19/653 du 19 décembre 2019

TARIFS applicables au 1er janvier 2020

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2019 en €	Tarifs 2020 en €
ENTRÉES		
Adulte tarif normal	2,90	2,95
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)	1,70	1,75
Adulte tarif réduit (1)	1,65	1,70
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)	1,20	1,20
Tarif social (2)	0,65	0,65
PASS SENIOR(3)	1,65	1,65
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,15	1,15
SCOLAIRES		
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,55	0,55
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h - le couloir)	93,40	94,50
CARTE D'ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées)	23,15	23,40
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées)	15,00	15,15
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées)	14,20	14,35
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées)	10,00	10,00
PASS SENIOR (3)	14,50	14,50
GROUPES		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,25	1,30
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,40	2,45
GRATUITÉ		
Enfant de - de 4 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées de Lomme	Gratuit	Gratuit
CLSH de Lomme	Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2019 en €	Tarifs 2020 en €
ANIMATIONS		
Ticket leçon à l'unité - tarif normal	8,25	8,35
Ticket leçon à l'unité - tarif réduit (1)	4,80	4,85
Ticket animation à l'unité - tarif normal	6,85	6,90
Ticket animation à l'unité - tarif réduit (1)	2,20	2,25
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal	65,10	65,80
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1)	37,85	38,30
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif normal	54,30	54,95
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif réduit (1)	16,50	16,70
Stage de 10 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif normal	45,65	46,20
Stage de 10 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif réduit (1)	25,35	25,65
PASS ANNUEL		
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel résident ou réduit	94,00	95,30
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel non résident	141,00	143,00
Pour les + de 18 ans Pass annuel résident ou réduit	125,00	126,80
Pour les + de 18 ans Pass annuel non résident	187,50	190,20
SAUNA		
Tarif normal (entrée pour 1 h 30)	9,55	9,65
Tarif réduit (1) (entrée pour 1 h 30)	4,05	4,10
Abonnement (10 entrées) - tarif normal	78,85	79,80
Abonnement (10 entrées) - tarif réduit (1)	32,00	32,35
BAINS DOUCHES (4)		
Douche	1,00	1,00
Tarif social (2)	0,70	0,70

(1) Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :

- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
- Titulaire de la carte Pass' Sport résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
- Titulaire de la carte jeune (âgé de 16 à 25 ans) résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes : prolongation du tarif réduit jeunes

(2) Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux lommois porteurs de la carte Pôle Emploi ainsi qu'aux enfants en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- (3) Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.
- (4) Les bains douches seront réservés aux personnes titulaires de la carte Pass' Sport, sur réservation.

Ludothèques – Lomme

Délibération n°20/XXX du 11 décembre 2020

TARIFS applicables au 1er janvier 2021

LUDOTHEQUES	Tarif 2020 en €	Tarif 2021 en €
Adhésion annuelle Lille Lomme Hellemmes	6,60	6,65
Adhésion annuelle extérieurs	66,00	66,50
<u>Dédommagement</u> : désormais on demande le remplacement de la pièce ou du jeu		

Copie de documents – Lomme

Délibération n°19/653 du 19 décembre 2019

TARIFS applicables au 1er janvier 2020

COPIE DE DOCUMENTS	Tarif 2020 en €	Tarif 2021 en €
Page format A4 (21 x 29,7 cm)	0,18	0,18
Page format A3 (42 x 29,7 cm) ou feuille de listing informatique	0,37	0,37

Maison Folie Beaulieu – Location de salles – Lomme

Délibération n°19/653 du 19 décembre 2019

TARIFS applicables au 1er janvier 2020

	ASSOCIATION LOCALE				PARTICULIER LOMMOIS	
	1ère utilisation		2ème utilisation		tarif 2020 en €	tarif 2021 en €
	tarif 2020 en €	tarif 2021 en €	tarif 2020 en €	tarif 2021 en €		
Salle de convivialité et bar :						
En semaine (1 à 5 heures d'occupation - au-delà : 30 €/ heure supplémentaire)						
Salle + verres	gratuit (1)	gratuit (1)	255,00	255,00	305,00	307,00
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	92,00	92,00	92,00	92,00	92,00	93,00
Samedi, dimanche et jour férié (12 h / 21 h ou 20 h / 2 h du matin)						
Salle + verres	gratuit (1)	gratuit (1)	355,00	355,00	405,00	408,00
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	92,00	92,00	92,00	92,00	92,00	93,00
Salle de spectacles (hors convention de partenariat) :						
Configuration standard (réunion) 220 places assises	gratuit	gratuit	405,00	405,00	455,00	458,00
Majoration pour aide technique ponctuelle	51,00	51,00	51,00	51,00	61,00	62,00
Majoration pour aide technique permanente	61,00	61,00	61,00	61,00	81,00	82,00
Configuration sans gradin (550 personnes)	51,00	51,00	305,00	305,00	355,00	357,00
Salle d'Arts plastiques	gratuit	gratuit	16 €/heure	16 €/heure	26 €/heure	26 €/heure
Studio d'enregistrement	gratuit	gratuit	31 €/heure	31 €/heure	51 €/heure	51 €/heure

(1) gratuité accordée une fois par an